



**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU  
CONSEIL SYNDICAL DU SMBAA  
LE MERCREDI 04 AVRIL 2018 A 18 H 00**

Le conseil syndical du Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents s'est réuni le quatre du mois d'Avril deux mille dix-huit, à dix-huit heures. La réunion s'est faite sous la présidence de Monsieur Patrice PEGE.

**Etaient Présents :**

**CASVL :** Jérôme HARRAULT - Claude MARANDEAU - Patrice PEGE - Jack LOYEAU - Jean-Luc JOULIN-  
Isabelle DEVAUX - Jeannick CANTIN - Etienne MOREAU - Christian RUAULT

**CCALS :** Elisabeth MARQUET - Paul RABOUAN

**CCBV :** Franck RABOUAN - Jean-Jacques FALLOURD - Roger DELSOL - Francis CHAMPION - Jean-Claude  
CHAUSSEPIED - Jean-Marc METAYER

**CCCVL :** Pierre DAVID

**CCTOVL :** Xavier DUPONT

**CUALM :** Jean-Paul PAVILLON - Alain AUGELLE - Gabriel FREULON - Camille CHUPIN – Dominique  
DAILLEUX ROMAGON

**DEPARTEMENT :** Marie-France RENOUE - Marie-Pierre MARTIN

**Etaient excusés avec procuration :**

**CUALM :** Jean-Louis DEMOIS Po/M. PAVILLON

Le secrétaire de séance : Monsieur Jean-Claude CHAUSSEPIED

Le président remercie les personnes présentes à cette réunion.

**1. DELIBERATION – Approbation du compte rendu de la réunion du 07 Février 2018**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**2. DELIBERATION – Approbation du Compte de Gestion 2017 du trésorier et du Compte  
Administratif 2017 du SMBAA – Affectation du résultat pour 2018**

Patrice PEGE, président du SMBAA rappelle que l'organe délibérant du syndicat se doit d'adopter le compte de gestion de gestion du receveur municipal et le compte administratif du SMBAA. Il laisse la parole à madame ALLARD, comptable du syndicat qui présente les comptes suivants.

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2016	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT 2017	RESULTAT EXERCICE 2017	RESULTAT DE CLOTURE 2017
<b>INVESTISSEMENT</b>	101 247.61		<b>75 493.56</b>	<b>176 741.17</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	272 694.90	149 198.00	<b>119 168.33</b>	<b>242 665.23</b>
<b>TOTAL</b>	373 942.51	149 198.00	194 661.89	<b>419 406.40</b>

Monsieur Jean-Jacques FALLOURD, vice-président du syndicat fait approuver les comptes 2017.

Les résultats concordant avec le compte de gestion du receveur municipal, les délégués approuvent, à l'unanimité, les comptes de gestion et compte administratif 2017, le président ayant quitté la salle.

Patrice PEGE, président du SMBAA propose l'affectation des résultats 2017 sur le budget primitif 2018.

L'excédent d'investissement de 176 741.17 €uros est reporté en section d'investissement en 2018

L'excédent de fonctionnement de 242 66523 € est reporté de la façon suivante :

**109 172.00 €uros** reportés en section d'investissement 2018

**133 493.23 €uros** reportés sur la section de fonctionnement 2018

### **3. DELIBERATION – Vote du budget primitif 2018**

Patrice PEGE, président du SMBAA informe les délégués que lors de la séance du 07 février 2018, le conseil syndical a débattu sur les orientations budgétaires du syndicat pour 2018.

A partir de ces orientations et des besoins recensés, il a été élaboré le projet de budget primitif pour l'exercice 2018 soumis à votre approbation. Le budget détaillé a été adressé à chaque délégué.

Le président présente le projet de budget pour 2018 qui s'établit comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement 1 593 053.00 €uros

Dépenses et Recettes d'investissement 1 313 798.00 €uros

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif 2018 tel que décrit dans le document annexé et d'approuver les participations communales pour 2018 au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et la section d'investissement.

### **4. DELIBERATION – Création d'un poste d'Adjoint Technique au SMBAA**

Le président rappelle aux délégués qu'un adjoint technique du syndicat part à la retraite en fin d'année 2018. Ses missions étaient d'assurer mécaniquement l'entretien de la végétation des berges des cours d'eau et des fossés du bassin versant de l'Authion via la conduite d'un tracteur et d'une épareuse.

Pour les besoins du service, il est nécessaire de créer un emploi permanent d'Adjoint Technique.

L'agent devra justifier d'expériences professionnelles dans le secteur de conduite d'engins agricole. Les fonctions de l'agent ont été déterminées comme ci-dessous :

- Assurer mécaniquement l'entretien de la végétation des berges des cours d'eau et fossés du bassin versant de l'Authion via la conduite d'un tracteur et d'une épareuse, Assurer le faucardage et l'arrachage mécanique de la végétation aquatique des cours d'eau du bassin versant de l'Authion via la conduite d'un bateau faucardeur, Assurer au besoin l'entretien manuel de la végétation (abattage, débroussaillage, ...), Assurer l'entretien courant et régulier du matériel (tracteur/épareuse/bateau faucardeur) ou pour tout autre tâche rentrant dans cet objet.

Après discussion, les délégués, acceptent à l'unanimité, la création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique suivant les termes stipulés ci-dessus et chargent le président de recruter l'agent affecté à ce poste et à signer tous les actes administratifs correspondants.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

#### **5. DELIBERATION – Fixation des indemnités du président et des vices-présidents du SMBAA**

Patrice PEGE, président rappelle aux délégués que le Syndicat Mixte Ouvert du Bassin de l'Authion et de ses Affluents appartient à la strate de 100 000 à 199 999 habitants. Ainsi pour fixer l'enveloppe financière des indemnités des élus, il propose les pourcentages ci-dessous :

	<b>PRESIDENT</b>	<b>VICE PRESIDENT</b>
POPULATION TOTALE	TAUX MAXI (en % de l'indice terminal)	TAUX MAXI (en % de l'indice terminal)
100 000 à 199 999	17.72	8.86

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité,

- décide de fixer le montant des indemnités du Président, à compter du 7 février 2018 et pour la durée du mandat à 17.72 % de l'Indice Brut terminal de la Fonction Publique,
- décide de fixer le montant des indemnités de Vice-Président, à compter du 7 février 2018 et pour la durée du mandat, à 5.91 % de l'Indice Brut terminal de la Fonction Publique,

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

- donne pouvoir à Monsieur le Président pour signer tout document relatif à cette affaire,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Primitif 2018 du SMBAA.

#### **6. DELIBERATION – Demande de subventionnement des actions CRBV et CTMA sur le bassin versant de l'Authion**

Le Président donne la parole à Christian RUAULT qui informe le conseil qu'il y a lieu de solliciter des subventions auprès des différents partenaires financiers, aussi élevées que possible, pour les actions présentées ci-dessous. La plupart de ces actions s'inscrivent dans les programmes du Contrat Régional de Bassin Versant Authion (CRBV) et des Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques (CTMA : Authion, Couason et Lathan).

- a) Demande de subventionnement pour la mise en œuvre des programmes de travaux CRBV et CTMA de l'Authion et affluents.**
- Aménagement de la vanne de la Guiocherie sur l'Automne.
  - Aménagement du lit mineur en amont de la vanne de la Guiocherie sur l'Automne.
  - Réalisation d'indicateurs biologiques de suivi.
  - Actions de communications.
  - Gestion des espèces invasives.
  - Réalisation de pêches électriques sur l'Authion et ses annexes hydrauliques.
- b) Demande de subventionnement pour la mise en œuvre des programmes de travaux CRBV et CTMA du Couasnon et affluents.**
- Travaux d'entretien de la végétation des berges du Couasnon, sur le bras de Beaufort en Vallée, entre la D347 et la confluence avec l'Authion,
  - Travaux d'entretien et de restauration de la végétation des berges du ruisseau de Belle Roche et du Tarry, entre l'Autoroute A 85 et la confluence avec le Couasnon,
  - Restauration des berges du Couasnon, à l'amont du pont de la Départementale 938, sur la commune déléguée de Baugé (Baugé en Anjou),
  - Etude préalable à la restauration de la morphologie du Couasnon et de l'Altrée,
  - Amélioration de la continuité piscicole du radier du pont des Hautes Roches, sur la commune déléguée de Pontigné (Baugé en Anjou),
  - Analyse de la qualité des eaux et des sédiments sur les ruisseaux de l'Altrée et de Belle Roche,
  - Réalisation de pêches électriques de sondage sur les affluents du Couasnon,
  - Mise en place d'indicateurs biologiques.
- c) Demande de subventionnement pour la mise en œuvre des programmes de travaux CRBV et CTMA du Lathan et affluents.**
- Etude pour la restauration du Lathan entre « Chanteloup » et « Moulin Guyet » et étude de faisabilité pour la mise en œuvre de zones d'expansions de crues (ZEC) sur ces mêmes secteurs,
  - Restauration du lit par banquettes végétalisées, radiers et génie végétal sur 2400 ml, arasement de deux ouvrages et création de radiers en pierres franchissables sur le Lathan entre « Le Louroux » et « Pont Neuf »
  - Maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de restauration de la continuité écologique sur le Moulin du Gué Haslé,
  - Travaux de restauration de la continuité écologique du Moulin du Gué Haslé,
  - Arasement de deux seuils sur le plan d'eau des Auberts,
  - Remplacement de clapets par des seuils en pierres franchissables,
  - Mise en place d'un suivi piézométrique sur les sites concernés par le projet de zones d'expansion de crues,
  - Actions de communication,

Après concertation, les délégués présents décident, à l'unanimité :

- d'accepter, sous réserve de l'obtention des subventions mentionnées, la réalisation des opérations mentionnées ci-dessus,

- d'autoriser le Président à lancer les marchés publics nécessaires au lancement de la réalisation des actions ;
- de solliciter une aide financière au meilleur taux auprès des partenaires financiers suivants : Agence de l'Eau Loire Bretagne, Conseil Régional des Pays de la Loire, Conseil Départemental de Maine et Loire ainsi que tout autre organisme susceptible d'apporter une contribution;
- d'autoriser le président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente décision.

## **7. DELIBERATION – Conventonnement SAGE AUTHION**

Patrice PEGE rappelle aux délégués présents que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le portage du SAGE Authion est statutairement assuré par le SMBAA.

L'appel de cotisation du SAGE Authion auprès des membres sera demandé par le SMBAA. Le personnel du SAGE arrivera courant mai/juin 2018 dans les locaux du syndicat.

Le président souligne que pour des raisons pratiques et financières, l'Entente Interdépartementale Authion continue d'assurer l'exécution financière du SAGE Authion jusqu'au 31 décembre 2018.

Une convention de prestation de service doit être mise en œuvre entre les deux structures. Un projet a été remis à chaque délégué du conseil syndical du SMBAA.

Cette convention n'entraîne pas un transfert de compétence mais une délégation de gestion du service pour l'appui comptable, l'exécution, le suivi des dépenses et le suivi budgétaire du SAGE durant l'année transitoire 2018.

Après lecture et discussion des délégués présents, ils proposent, à l'unanimité de valider le conventonnement avec l'Entente Interdépartementale Authion et d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à ce projet.

## **8. DELIBERATION – Conventonnement avec la Maison de la Loire**

Monsieur Jean-Paul PAVILLON, vice-président du SMBAA présente la convention avec la Maison de la Loire.

De manière à améliorer la gestion du Réseau Stratégique du Territoire à Risque Inondation (RS-TRI) situé dans le Val d'Authion, le SMBAA souhaite développer et améliorer sa communication.

L'objectif du SMBAA est de diversifier sa communication et viser différents types de publics : habitants du Val, usagers, pêcheurs et scolaires. Bien que le SMBAA dispose de techniciens en charge des différents secteurs géographiques du bassin versant, il ne possède pas de service dédié à la communication. Or, une communication de qualité est extrêmement chronophage.

Il est donc proposé de passer un partenariat entre le SMBAA et l'association « Maison de la Loire en Anjou » par le biais d'un conventionnement. Cette structure, intéressée par la proposition du Syndicat, possède l'expérience et un service entièrement dédié à la communication.

Elle est bien implantée sur le territoire concerné et connaît le fonctionnement complexe du Val d'Authion (irrigation et assainissement des terres) et ses connexions à la Loire.

Les éléments produits dans ce cadre seront validés par le SMBAA via sa commission géographique Authion avant diffusion et en lien avec les orientations de la commission communication du bassin.

Ces travaux seront subventionnés à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et la Région Pays de la Loire, via le Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV). Le projet de convention a été remis aux délégués pour le conseil syndical.

Le Président remercie monsieur PAVILLON et propose donc au conseil syndical de délibérer sur le conventionnement avec la Maison de la Loire.

Après discussions, les délégués, à l'unanimité, de :

- Valider le plan de communication,
- Valider le conventionnement avec la Maison de la Loire ;
- Autoriser le Président à signer tous les documents afférents à ce projet.

## **9. DELIBERATION – Indemnités de conseil du Trésorier**

Le Président rappelle que le conseil syndical peut accorder au receveur municipal une indemnité annuelle de conseil et de budget dans le cadre des dispositions de la réglementation en vigueur lorsque le comptable fournit lesdites prestations.

Le montant de l'indemnité de conseil est calculé suivant un barème appliqué sur la moyenne des dépenses des deux derniers exercices clos. Madame ALLARD, receveur municipal de la Trésorerie de Beaufort-En-Vallée et comptable du SMBAA assure effectivement les missions facultatives de conseil en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Le président propose donc de lui allouer cette indemnité, sans abattement, pour l'année 2018.

Après discussions, les délégués acceptent pour 26 voix et un avis contraire le versement des indemnités de conseils pour 2018 et d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2018.

## **10. Choix de la date du prochain conseil syndical du SMBAA**

**Le MERCREDI 20 JUIN 2018 à 18 H 00 au siège du syndicat.**

## **11. Questions diverses**

### **A/ Candidature au poste de directeur de l'Entente Interdépartementale et du SMBAA**

Patrice PEGE informe les délégués sur la candidature de M. AURIOL de Toulouse au poste de directeur de l'Entente Interdépartementale et du SMBAA ou un entretien avait eu lieu courant mars 2018. Ce candidat correspondait aux critères du poste demandé. Malheureusement monsieur AURIOL a décliné l'offre.

Une deuxième sélection va être effectuée au vu de la liste des candidats qui ont postulé pour le poste de directeur.

## B/ Nomination des délégués aux différentes commissions géographiques du SMBAA

Patrice PEGE rappelle qu'un courrier a été envoyé aux communes des EPCI adhérentes au SMBAA afin de nommer un représentant élu ou non élu qui représentera leur commune au sein de la commission géographique de leur secteur. Les missions de ces commissions géographiques sont de proposer les modalités de gestion, de définir et mettre en œuvre et de suivre les programmes de travaux, de participer à la communication et à la concertation engagée sur le territoire et de faire le lien entre les communes et le syndicat.

Peu de réponse à ce jour.

Le président demande qu'un deuxième courrier soit envoyé mi-mai aux collectivités qui n'ont pas encore nommées leurs délégués.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion s'est terminée à 19 H 30.